

Plan Local d'Urbanisme Commune de Plescop

Pièce 5 : Annexes Annexes sanitaires Eau potable

Vu pour être annexé à la délibération du 09/02/2026

Pour la commune,

Monsieur Le Maire, Loïc LE TRIONNAIRE



PLE COP
PLE KOB

Plan du réseau EAU POTABLE de PLESCOP
Source : GMVA 2025

- AEP_appareils
- AEP_canalisation

OpenStreetMap

0 100 200 m



Rapport Annuel
sur le **Prix et la Qualité**
du Service Public d'Eau Potable

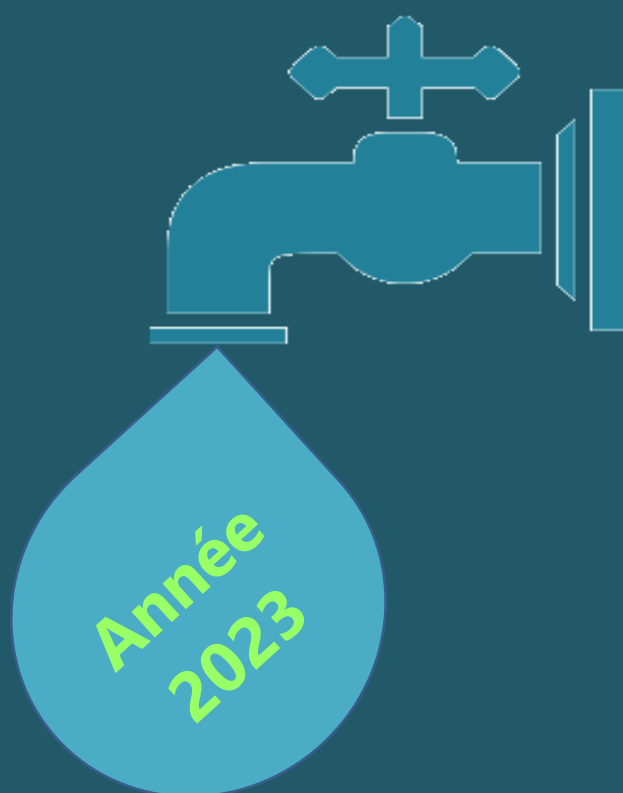


Table des matières

A. Préambule	3
A.1. La Direction de l'eau de Golfe du morbihan - Vannes agglomeration	3
A.2. Organisation territoriale	3
A.3. Modes d'exploitation du service	6
B. Points clé du service en 2023	7
B.1. Faits marquants 2023	7
B.2. Synthèse des indicateurs	8
C. Activité du service de l'eau potable en 2023	9
C.1. Production et stockage d'eau potable	9
C.1.1. Production de l'eau et interconnexions	9
C.1.2. Stockage d'eau potable	12
C.1.3. Volumes produits, exportés et importés	14
C.2. Distribution d'eau potable	17
C.2.1. Patrimoine exploité	17
C.2.2. Nombre d'abonnés	18
C.2.3. Performance du réseau de distribution	19
C.3. Qualité de l'eau produite et distribuée	22
C.4. Etudes et travaux liés à l'eau potable	23
C.4.1. Etudes menées en 2023	23
D. Relation à l'utilisateur	24
E. Eléments budgétaires et financiers	25
E.1. Organisation comptable et budgétaire	25
E.2. Facturation du service	25
E.2.1. Tarifs de l'eau potable	25
E.2.2. Suivi de la facturation	27
E.3. Synthèse des comptes administratifs 2023	27
F. Perspectives pour 2024	28
G. Annexes	29
G.1. Note de synthèse - Qualité - ARS	29
G.2. Note d'information sur les redevances - agence de l'eau Loire Bretagne	29
G.3. RPQS Production-Transport d'Eau du Morbihan	29
G.4. Patrimoine	29
G.4.1. Par matériau	29
G.4.2. Par diamètre	30
G.4.3. Par date de pose	30
G.5. Méthode de calcul - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	31

A. PREAMBULE

A.1. LA DIRECTION DE L'EAU DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Conformément à la loi Notre, la Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle s'appuie pour cela sur une équipe constituée de plusieurs dizaines d'agents, des marchés de prestations de service, et des contrats de délégation de service public (DSP).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Direction de l'eau de GMVa est rattachée au Pôle Ingénierie et Transitions de la communauté d'agglomération, avec les Directions Environnement, Déchets, Mobilité et Patrimoine - Grands projets.

Conformément aux statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération modifiés par arrêté en date du 22 avril 2021, la Direction de l'eau regroupe les compétences suivantes :

Compétences dites obligatoires au titre du Code Général des collectivités territoriales :

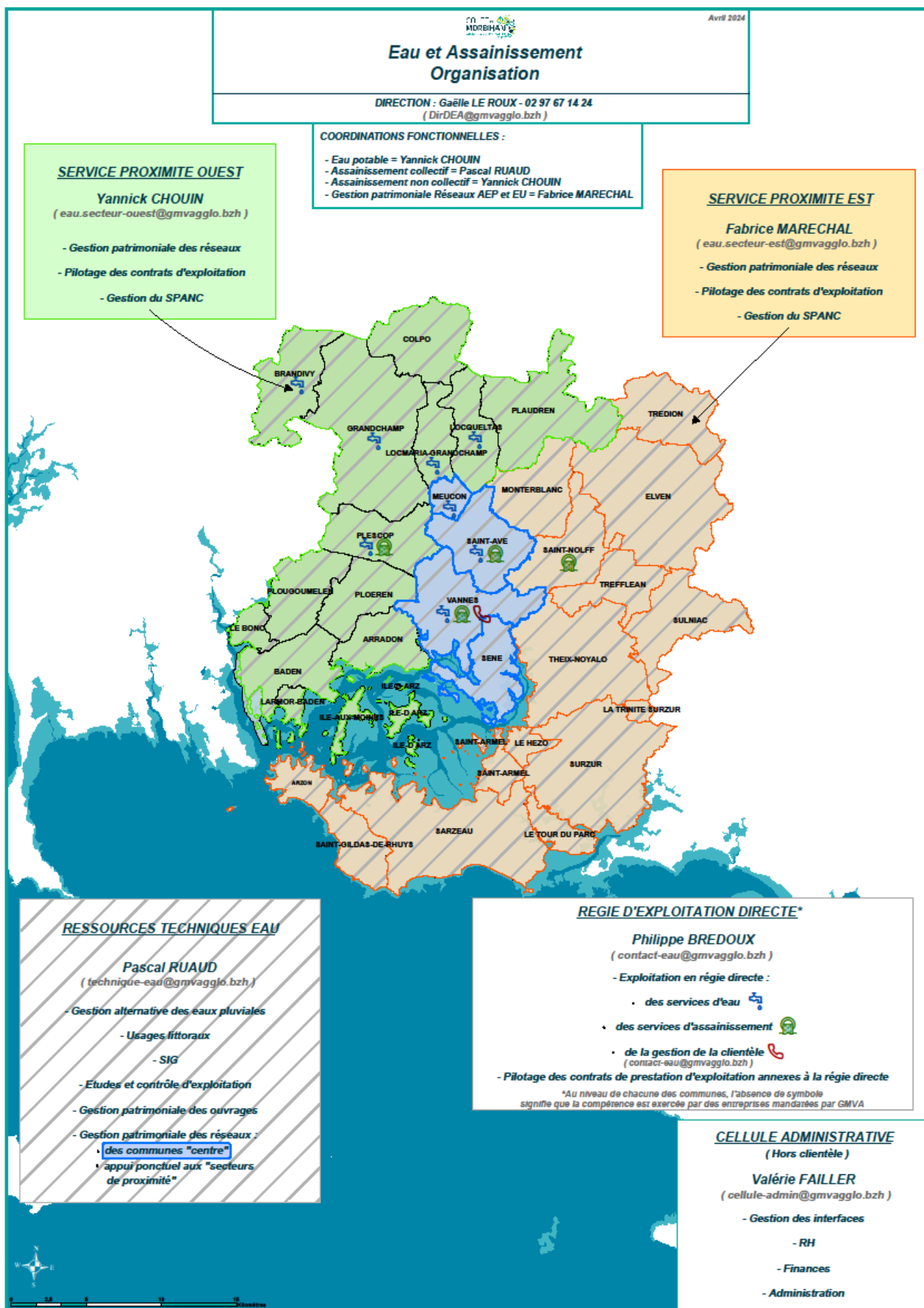
- Eau ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Compétence dite facultative au titre du Code Générale des collectivités territoriales :

- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés.

A.2. ORGANISATION TERRITORIALE

Au cours de l'année 2023, la Direction de l'Eau a revu son organisation dans une approche « métiers » tout en préservant l'ancrage territorial avec le maintien des services de proximité EST et OUEST. Cette organisation est présentée sur la carte suivante.



Dans la continuité du découpage territorial existant avant l'application de la Loi NOTRe au 1er janvier 2020, l'exercice de la compétence Eau Potable est organisée différemment sur le territoire de GMVA. En effet, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a transféré sa compétence Production et Transport d'Eau Potable au syndicat Eau du Morbihan.

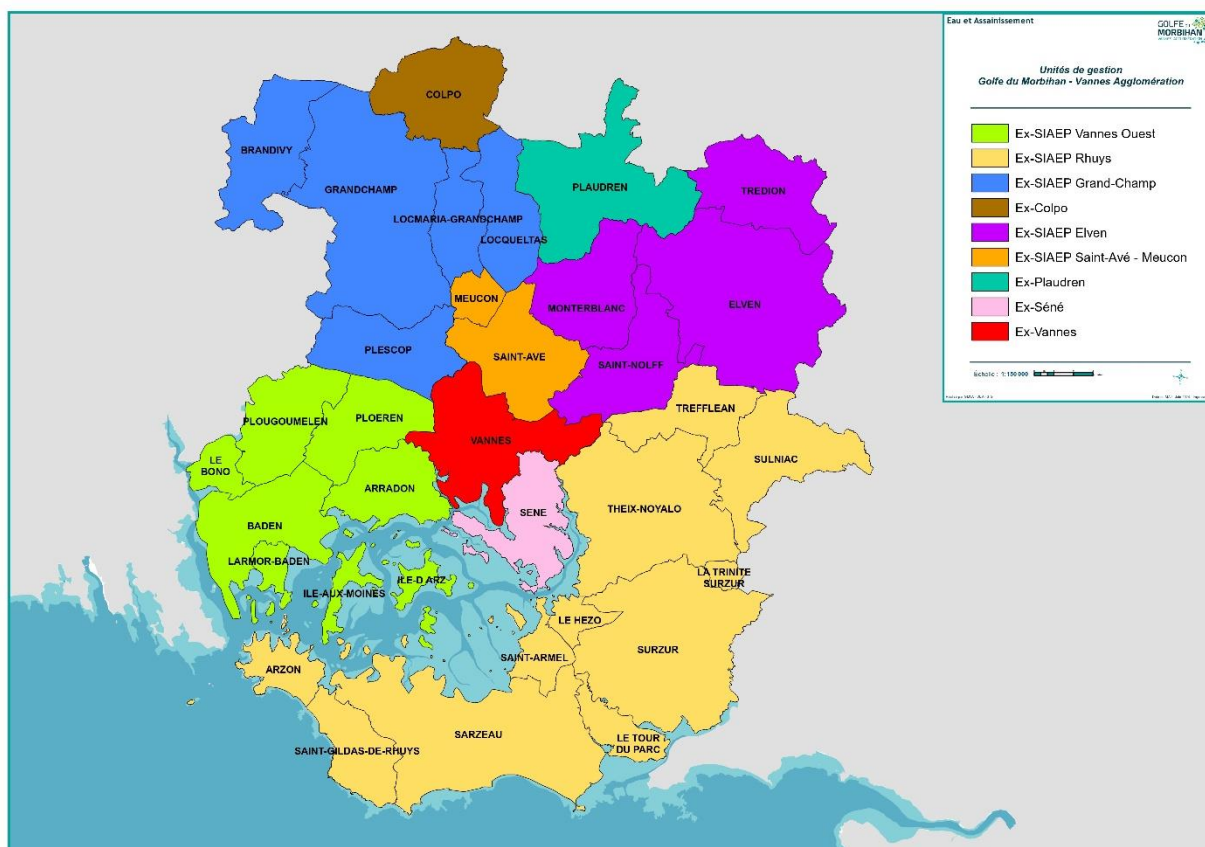
Collectivités exerçant la compétence Eau Potable :

Communes	Production	Transport	Distribution
Arradon, Ile d'Arz, Ile aux Moines, Larmor-Baden, Baden, Le Bono, Plougoumelen, Ploeren, Colpo, Plaudren (10 communes)	Eau du Morbihan <i>Transfert de compétence depuis GMVA</i>	Eau du Morbihan <i>Transfert de compétence depuis GMVA</i>	Golfe Du Morbihan - Vannes agglomération
Arzon, Brandivy, Elven, Grand-Champs, La Trinité Surzur, Le Hézo, Le Tour du Parc, Locmaria-Grand-hamp, Locqueltas, Meucon, Monterblanc, Plescop, Saint Armel, Saint Avé, Saint Gildas de Rhuys, Saint Nolf, Sarzeau, Séné, Sulniac, Theix-Noyal, Trédion, Tréfflean, Vannes (24 communes)	Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Avant 2020, la compétence Eau potable était exercée par huit maîtres d'ouvrages pour la distribution de l'eau et en partie par le Syndicat Eau du Morbihan pour la production de l'eau (hormis les communes de Vannes et de Séné).

De plus, afin d'assumer une continuité de service pour les communes de Lauzach, Berric et La Vraie-Croix, anciennement membres du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a assuré une délégation de compétence « Production, Transport et Distribution d'eau potable » pour les 3 communes jusqu'au 31.12.2022.

Afin de disposer d'une continuité de compréhension, les données du RPQS, pour la compétence distribution sont la compilation des données issues des « unités de gestion » représentés ci-dessous :



A.3. MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les modes de gestion du service en vigueur en 2019 ont principalement été maintenus jusqu'en 2022. La distribution d'eau potable du secteur est (ex-SIAEP de la Presqu'île de Rhuys et ex-SIAEP de la région d'Elven) sont passés du monde de gestion DSP au mode de gestion régie avec marché de prestation de service le 1^{er} janvier 2023.

En 2023, les modes de gestion et les contrats d'exploitation en vigueur sont les suivants :

Production d'eau potable														
Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée initiale	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ex-SIAEP Rhuys	Prestation de service (complète)	SAUR	5 ans 7 mois	01/07/2016	31/12/2021 prolongé au 31/12/2022	MPS SAUR			MPS SAUR	Marché de prestation de service AEP Secteur est SAUR 5 ans				
Ex-SIAEP Grand-Champ Ex-SIAEP Elven Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Prestation de service (complète)	SAUR	4 ans	01/01/2019	31/12/2022	MPS SAUR								
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2022 prolongé au 31/12/2023	MPS Véolia			MPS Véolia					
Vannes	Régie	/												

Distribution d'eau potable														
Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée initial	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ex-SIAEP Rhuys	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2017	31/12/2022	DSP SAUR				Marché de prestation de service AEP - Secteur est SAUR - 5 ans				
Ex-SIAEP Elven	DSP	SAUR	4 ans	01/01/2019	31/12/2022	DSP SAUR								
Ex-SIAEP Vannes Ouest	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024	DSP SAUR								
Ex-SIAEP Grand-Champ	Prestation de service (relève, facturation, br. neufs, astreinte)	SAUR	3 ans + 2x1 an possible	01/01/2019	31/12/2023	MPS SAUR			MPS SAUR	MPS SAUR				
Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Prestation de service (relève, facturation)	SAUR	3 ans + 2x1 an possible	01/01/2019	31/12/2023	MPS SAUR			MPS SAUR	MPS SAUR				
Colpo et Plaudren	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024	DSP SAUR								
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2023	MPS Véolia				MPS Véolia				
Vannes	Régie	/												

MPS : Marché de Prestation de Service

DSP : Délégation de Service Publique

B. POINTS CLE DU SERVICE EN 2023

B.1. FAITS MARQUANTS 2023

Les principaux faits marquants de l'année 2023, sont les suivants :

- GMVA assurait jusqu'au 31 décembre 2022, via une convention de délégation de compétence, la gestion du service d'eau potable sur les communes de Lauzach, La Vraie Croix et Berric. Le présent rapport n'inclut donc plus les données de ces trois communes à partir du 1^{er} janvier 2023.
- La nouvelle organisation de la direction de l'eau, décrite plus haut, a été mise en place au cours de l'année.
- Le marché de prestation de services de secteur EST est entré en vigueur le 1er janvier 2023 pour une période de 5 ans en remplacement de plusieurs contrats de délégation de services publics.

Coté Régie d'exploitation directe, les événements d'exploitation ou les nouveautés à mettre en avant pour l'année 2023 sont les suivants :

- ✓ Arrêté préfectoral portant régularisation administrative des prélèvements et du rejet de l'usine d'eau potable de Noyal (commune de Theix-Noyal) en date du 15 mai 2023
- ✓ 2 sessions d'arrachage au niveau de la prise d'eau de l'unité de production du Liziec afin d'améliorer les conditions de pompage dans la rivière du Liziec
- ✓ Poursuite du collage sur filtre au sulfate d'alumine à l'unité de production de NOYALO afin d'améliorer la qualité de l'eau produite
- ✓ Mise en place partielle de la Filtralite sur l'unité de NOYALO (1 par file) et généralisation sur l'unité de Liziec afin d'améliorer la qualité de l'eau produite mais aussi limiter les pertes en eau des filières.
- ✓ Réhabilitation des réservoirs St-Guen et Pargo (poursuite en 2024)
- ✓ Mise en œuvre du contrôle d'accès (plan de vulnérabilité) sur l'ensemble des sites.

B.2. SYNTHESE DES INDICATEURS

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des indicateurs du service :

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2023 / 2022
VP.056 Nombre d'abonnés	119 655	122 308	124 604	123 736	-0,70%
Volume vendu aux abonnés (m³)	9 159 887	9 619 799	9 721 472	9 067 785	-6,72%
VP.077 Linéaire de réseau hors branchements (ml)	2 761 600	2 750 796	2 842 336	2 842 337	0,00%
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres microbiologiques	99,52 %	99,79 %	100,00 %	99,66 %	-0,34%
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,00 %	99,79 %	98,03 %	99,74 %	1,75%
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	114	114	114	0,00%
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	87,58 %	91,99 %	94,30 %	94,05 %	-0,26%
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	1,47	0,99	0,66	0,77	15,25%
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	1,43	0,94	0,63	0,72	13,94%
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,78 %	0,89 %	0,83 %	0,68 %	-17,38%
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %	0,00%
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (jours)	2	2	2	2	0,00%
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	1,27	0,55	0,34	0,47	37,38%
P151.2 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	NR	NR	NR	NR	/
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	3,10	2,81	1,87	1,29	-31,02%
P155.1 : Taux de réclamations eau potable (pour 1000 abonnés)	NR	NR	NR	NR	/
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	NR	NR	NR	NR	/

NB : Il est à noter que les données des exercices 2020, 2021 et 2022 incluaient les communes de Lauzach, La Vraie-Croix et Berric. Les données de 2023 concernent uniquement le périmètre des 34 communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

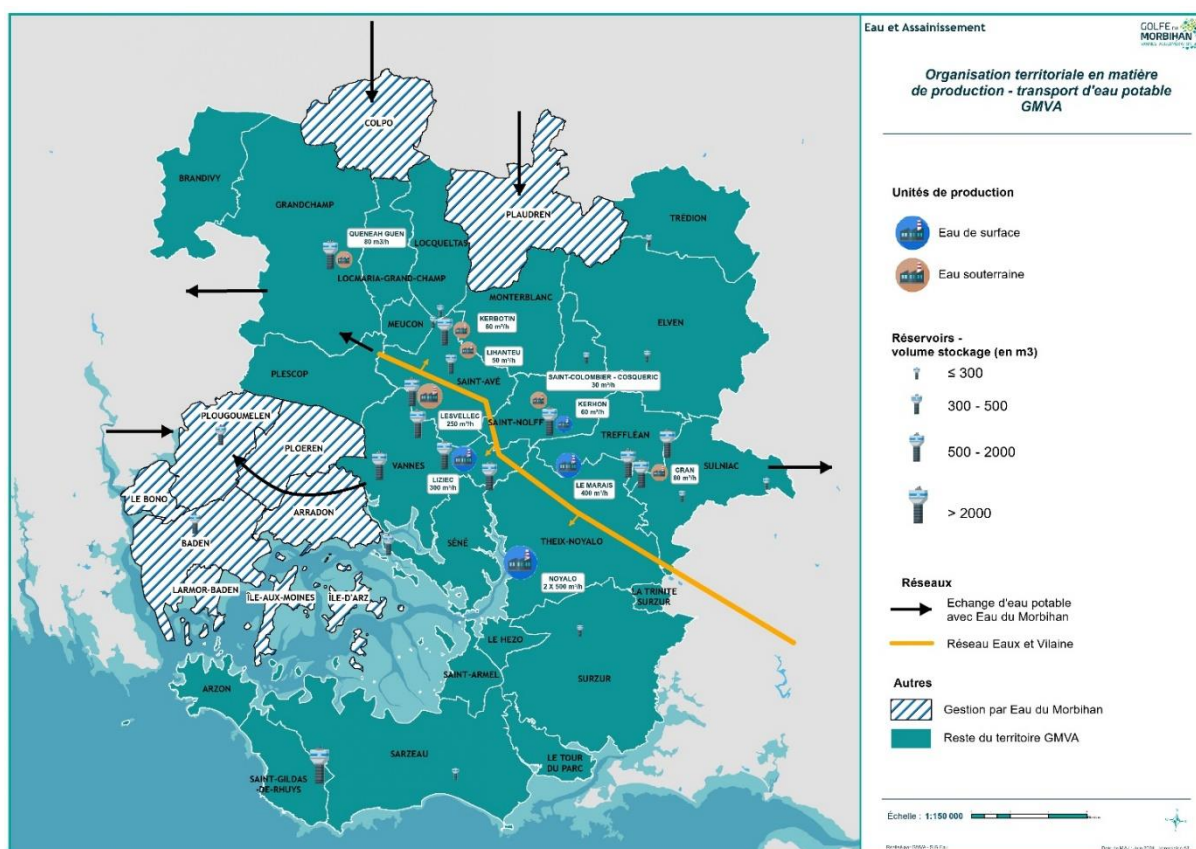
C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EN 2023

C.1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

C.1.1. Production de l'eau et interconnexions

C.1.1.1. Organisation territoriale en matière de production d'eau potable

L'organisation de la production et de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de GMVA est présentée sur la carte suivante :



Cette carte montre qu'il existe à l'heure actuelle des échanges d'eau potable avec les Collectivités suivantes :

- ✓ Syndicat Eau du Morbihan : achat et vente d'eau en gros ;
- ✓ Eaux et Vilaine : achat d'eau en gros.

Cette collaboration est actée par convention liant les 3 collectivités.

C.1.1.2. Protection de la ressource en eau

Le tableau ci-dessous présente l'origine de la ressource en eau utilisée par GMVA pour produire de l'eau potable sur son territoire ainsi que l'indice de protection de la ressource en eau associée à chacune d'entre elle :

C.1.1.2 Indice de protection de la ressource en eau (P108.3)					
Secteur	Unité de gestion	Origine des eaux	Type de ressource en eau	UTEP associée à la ressource en eau	Indice d'avancement de protection de la ressource
Centre	Vannes	Retenue de Noyal (Theix-Noyal)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation de Noyal (Theix)	80 %
Centre	Vannes	Sources de Cadual, de Cranuhac, de Guernevé (Meucon) Sources de Coulac et de Ty-Glass (Grand-Champ)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Lesvellec (St-Avé)	80 %
Centre	Vannes	Rivière de Liziec (Vannes)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation du Liziec (Vannes)	80 %
Centre	Séné	Capatages de Cosqueric, Kerhon et Trefflis (St-Nolff)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Kerhon (St-Nolff)	80 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	2 puits captants + 2 forages de Kerbotin (St-Avé)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Kerbotin (St-Avé)	80 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	6 puits captants de Lihanteu (St-Avé)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Lihanteu (St-Avé)	80 %
Ouest	Ex-Siaep Grand-Champ	Captage de Locmeren des Prés (Grand-Champ)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Queneah Guen (Grand Champ)	80 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Barrage de Trégat II (Treffléan)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation de Le Marais (Theix)	80 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	2 puits de Cran (Treffléan)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Cran (Treffléan)	80 %
Est	Ex-SIAEP Elven	1 puits captant de St-Colombier (St-Nolff)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de St-Colombier (St-Nolff)	80 %

L'indice de protection global des ressources en eau potable de GMVA, selon les volumes produits par ressources, est de 80 %.

NB : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % : Aucune action

20 % : Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : Dossier déposé en préfecture

60 % : Arrêté préfectoral

80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

C.1.1.3. Présentation des unités de production d'eau potable du service

Le tableau ci-dessous présente les Unités de Traitement de l'Eau potable (UTEP) utilisées par le service d'eau potable de GMVA :

C. 1. 1. 3 Unités de Traitement de l'Eau potable						
Secteur	Unité de gestion	Nom de l'UTEP (commune d'implantation)	Année de mise en service	Filière de traitement des eaux	Capacité de trait. (m³/h)	Capacité de trait. (m³/j)
Centre	Vannes	Noyalo (Theix)	1964 / 1995	Décanteur à lit de boues pulsées Filtre à sable / Ozonation / Filtres à charbon actif / Reminéralisation (eau de chaux) / Désinfection javel	2 x 500	20 000
Centre	Vannes	Lesvellec (St-Avé)	1958 (1ère partie) 1996 (extension)	Dégazage Filtre à dolomite Désinfection UV Chloration au chlore gazeux	250	5 000
Centre	Vannes	Liziec (Vannes)	2020	Préminéralisation Coagulation/floculation/décantation Ozonation - CAP - Filtres à sable Post-reminéralisation - Désinfection	300	6 000
Centre	Séné	Kerhon (St-Nolff)	1959 / 1987 / 1993	Dégazage Filtre à dolomite Chloration au chlore gazeux	60	1 440
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Kerbotin (St Avé)	2006	Filtre carbonate Defférisation, Démanganisation Filtres carbonate Désinfection	60	1 200
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Lihanteu (St Avé)	1977 / 1995	Filtres Désinfection	50	1 000
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	Queneah Guen (Grand Champ)	2008	Traitement physique simple et désinfection Pré-oxydation KMnO4	80	1 600
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Le Marais (Theix)	2017	Pré-reminéralisation CO2 + lait de chaux / Coagulation / floculation / clarification par flottation > Charbon actif en poudre / Reminéralisation CO2 + lait de chaux / Inter-oxydation au KMnO4 / Filtres à sable > Désinfection	400	8 000
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Cran (Treffléan)	1955	Filtres carbonates Désinfection	80	1 900
Est	Ex-SIAEP Elven	Unité de potabilisation de St-Colombier (St-Nolff)	1963	Filtration par charbon actif - neutralisation-désinfection aux UV	30	600

GMVA dispose de 10 usines de production d'eau potable.

La capacité de production d'eau potable de GMVA est de 2 310 m³/heure, soit 46 740 m³/jour.

Il convient de noter que le périmètre de l'Ex-SIAEP de Vannes Ouest ainsi que ceux des communes de Colpo et Plaudren ne disposent pas d'unité de traitement d'eau potable. Pour ces communes, GMVA a transféré sa compétence « production et transport » au syndicat Eau du Morbihan.

C.1.2. Stockage d'eau potable

Les tableaux ci-dessous présentent les ouvrages de stockage d'eau potable du territoire :

Secteur	Réservoirs		
	Désignation	Type	Volume (m3)
Est	Cran (Treffléan)	Réservoir semi-enterré	4 000
	Quiban (Sulniac)	Réservoir sur tour	2 000
	Réservoir de La Salle (Sulniac)	Réservoir enterré	250
	Réservoir de Kerbertho (Sulniac)	Réservoir semi-enterré	200
	Réservoir de Bodérin (Sarzeau)	Réservoir sur tour	200
	Bâche de Gouezan (St-Gildas-sur-Rhuys)	Bâche	3 000
	Réservoir du Bourg (Surzur)	Réservoir sur tour	300
	Kerguelion (Elven)	Réservoir sur tour	300
	Le Grayo (St-Nolff)	Réservoir sur tour	250
	Le Lety (Trédion)	Réservoir sur tour	100
Ouest	Bâche du Kénéah (Plougoumelen)*	Bâche de relevage	2 000
	Réservoir du Kénéah (Plougoumelen)*	Réservoir sur tour	2 500
	Kénéah Guen (Grand-Champ)	Réservoir sur tour	1 500
	Craffel (Baden)	Réservoir sur tour	500
	Kenyah (Plougoumelen)	Réservoir sur tour	500
Centre	Kerbotin (St-Avé)	Réservoir semi-enterré	200
	Kerbotin (St-Avé)	Réservoir semi-enterré	2 000
	Parcarré (St-Avé)	Réservoir sur tour	200
	Rulliac (St-Avé)	Bâche de relevage	500
	Le Prat (Vannes)	Réservoir sur tour	2 000
	Le Pargo (Vannes)	Réservoir sur tour	2 000
	Liziec (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Saint Guen 1 (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Saint Guen 2 (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Lesvellec (Vannes)	Bâche au sol	2 000
	Réservoir de Bellevue (Séné)	Réservoir sur tour	300
	Réservoir de Kerhon (Séné)	Réservoir au sol	1 000

* Ouvrages appartenant à GMVA et mis à disposition de Eau du Morbihan

Le nombre de réservoirs d'eau potable de GMVA est de 27.

Le volume total de stockage d'eau potable dans les ouvrages en service de GMVA est de 30 800 m³.

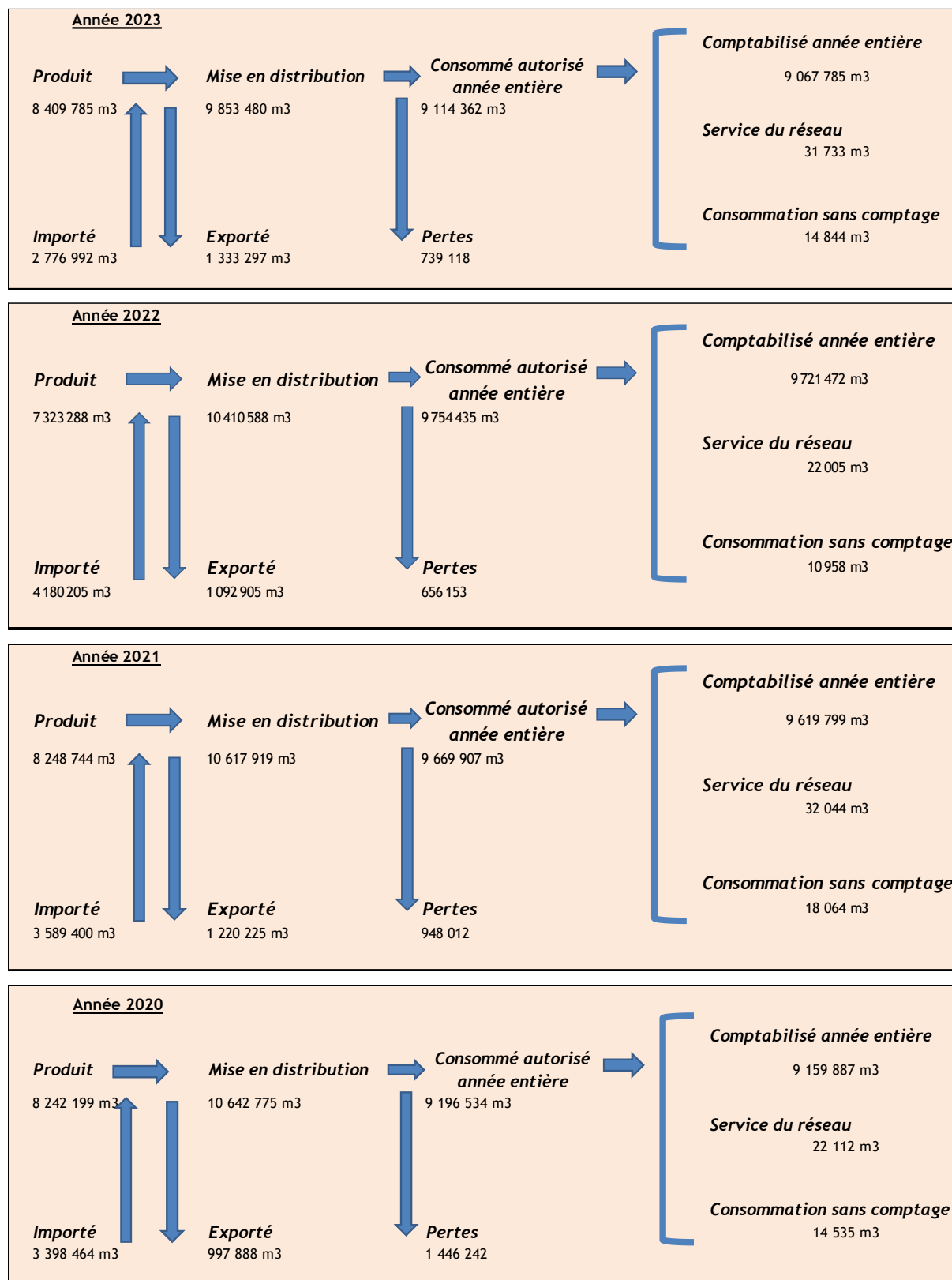
Les tableaux ci-dessous présentent les ouvrages de surpression d'eau potable du territoire :

Secteur	Surpresseurs		
	Désignation	Type	Débit (m ³ /h)
Est	Station de surpression de St-Colombier (Sarzeau)	Station de surpression	500
	Station de reprise de Gouezan (St-Gildas-de-Rhuys)	Station de surpression	700
	Le Goverig (Monterblanc)	Station de surpression	20
Centre	Rulliac (St-Avé)	Station de surpression	75
	Parcarré (St-Avé)	Station de surpression	8,5
	Kerbotin (St-Avé)	Station de surpression	20

C.1.3. Volumes produits, exportés et importés

La figure ci-dessous synthétise les différents volumes interagissant sur le territoire de GMVA :

En 2020, 2021, 2022 et 2023, les données étaient les suivantes :



Le tableau ci-dessous présente les volumes produits par chaque unité de production d'eau potable sur le territoire de GMVA :

VOLUMES PRODUITS						
Unité de production (commune)	2020	2021	2022	2023		2023 / 2022
Noyal (Theix- Noyal)	2 182 710 m3	2 413 343 m3	2 539 122 m3	2 081 259 m3		
Lesvellec (Saint-Avé)	1 270 122 m3	927 277 m3	989 220 m3	1 022 241 m3	4 656 993 m3	-2 %
Liziec (Vannes)	902 316 m3	1 543 339 m3	1 229 721 m3	1 553 493 m3		
Kerhon (St-Nolff)	376 638 m3	205 701 m3	189 866 m3	299 028 m3	299 028 m3	57 %
Kerbotin (Saint-Avé)	306 443 m3	253 396 m3	217 879 m3	289 048 m3	562 389 m3	27 %
Lihanteu (Saint-Avé)	275 468 m3	256 902 m3	224 848 m3	273 341 m3		
Queneah Guen (Grand-Champ)	450 592 m3	316 126 m3	277 950 m3	441 491 m3	441 491 m3	59 %
Le Marais (Tréffléan)	1 855 780 m3	1 792 827 m3	1 169 968 m3	1 774 859 m3	2 222 548 m3	50 %
Cran (Tréffléan)	399 718 m3	341 350 m3	307 222 m3	447 689 m3		
Cosqueric (St-Nolff)	222 412 m3	198 483 m3	177 492 m3	227 336 m3	227 336 m3	28 %
	8 242 199 m3	8 248 744 m3	7 323 288 m3	8 409 785 m3	8 409 785 m3	15 %

Le tableau ci-dessous présente les volumes prélevés dans le milieu naturel pour la production d'eau potable sur le territoire de GMVA :

VOLUMES PRELEVES						
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2023	2023 / 2022
Centre	Vannes	4 727 034 m3	5 249 758 m3	5 389 273 m3	5 055 281 m3	-6 %
Centre	Séné	368 549 m3	223 741 m3	209 140 m3	282 589 m3	35 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé Meucon	640 102 m3	561 328 m3	487 000 m3	605 011 m3	24 %
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	455 030 m3	347 739 m3	305 745 m3	431 490 m3	41 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	2 365 948 m3	2 194 179 m3	1 534 438 m3	2 290 041 m3	49 %
Est	Ex-SIAEP Elven	244 653 m3	218 331 m3	195 241 m3	250 070 m3	28 %
TOTAL		8 801 316 m3	8 795 076 m3	8 120 837 m3	8 914 482 m3	10%

Le tableau ci-dessous présente les volumes importés sur le territoire de GMVA :

Secteur	Unité de gestion	VOLUMES IMPORTES					2023 / 2022
		2020	2021	2022	2023		
Centre	Vannes	128 880 m3	42 622 m3	44 152 m3	33 978 m3	1 001 533 m3	-53 %
Centre	Séné	104 551 m3	249 741 m3	254 464 m3	147 752 m3		
Centre	Ex-SIAEP St-Avé Meucon	402 607 m3	456 095 m3	452 835 m3	400 096 m3		
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	942 342 m3	892 091 m3	1 377 293 m3	419 707 m3		
Ouest	Colpo	98 813 m3	102 105 m3	193 478 m3	194 579 m3	1 775 459 m3	-13 %
Ouest	Plaudren	87 405 m3	74 528 m3				
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	1 371 533 m3	1 358 452 m3	1 331 690 m3	1 316 196 m3		
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	262 333 m3	413 766 m3	526 293 m3	264 684 m3		
TOTAL		3 398 464 m3	3 589 400 m3	4 180 205 m3	2 776 992 m3	2 776 992 m3	-34%

C.2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les données de ce chapitre concernent le réseau de distribution et les canalisations de transport d'eau potable.

C.2.1. Patrimoine exploité

Le linéaire de réseau d'eau potable de GMVA est de : **2 843 km au 31/12/2023**.

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable par secteur sont les suivants :

P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable				
Secteur	2020	2021	2022	2023
Séné	92	92	92	92
Colpo	110	110	110	110
Plaudren	110	110	110	110
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	120	120	120	120
Ex-SIAEP Vannes ouest	110	110	110	110
Ex-SIAEP Grand-Champ	120	120	120	120
Ex-SIAEP Elven	119	119	119	118
Ex-SIAEP St-Avé Meucon	120	120	120	120
Total	114	114	114	114

En moyenne pondérée par la longueur de réseaux, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale à l'échelle de GMVA est de 114 sur un total possible de 120.

La méthode de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est décrite en annexe.

Renouvellement des réseaux :

- ✓ 12,903 km de canalisations ont été renouvelées sur le territoire en 2023 (0,46 %).
- ✓ 96 km de canalisations ont été renouvelées sur le territoire au cours des 5 dernières années.

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) s'élève ainsi à 0,68 % en 2023 sur le périmètre de GMVA. Ce taux est établi à partir des données du système d'information géographique de la collectivité.

C.2.2. Nombre d'abonnés

Le tableau ci-dessous présente le détail nombre d'abonnés par commune :

C.2.3 NOMBRE ABONNES									Evolution 2023/2022
Secteur	Unité de gestion	Commune	2020	2021	2022		2023		
Centre	Vannes	Vannes	37 664	38 458	38 993	38 993	39 365	39 365	0,95 %
Centre	Séné	Séné	5 890	6 050	6 175	6 175	6 433	6 433	4,18 %
Centre	Colpo	Colpo	1 017	1 034	1 086	1 086	1 098	1 098	1,10 %
Ouest	Plaudren	Plaudren	882	910	916	916	943	943	2,95 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Arzon	5 690	5 725	5 779	37 676	5 790	35 588	0,19 %
		Saint-Gildas de Rhuys	3 907	3 988	4 104		4 130		0,63 %
		Sarzeau	11 327	11 607	11 804		11 925		1,03 %
		Saint-Armel	789	802	812		822		1,23 %
		Le Tour du Parc	1 213	1 264	1 316		1 346		2,28 %
		Le Hézo	584	587	598		602		0,67 %
		Surzur	2 467	2 531	2 588		2 616		1,08 %
		Theix-Noyal	4 303	4 418	4 489		4 506		0,38 %
		La Trinité Surzur	780	789	800		807		0,88 %
		Treffléan	1 086	1 127	1 144		1 148		0,35 %
		Sulniac	1 781	1 807	1 875		1 896		1,12 %
		La Vraie Croix	683	702	718		0		-100,00 %
		Lauzach	607	633	643		0		-100,00 %
		Berric	986	1 001	1 006		0		-100,00 %
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	Baden	3 234	3 290	3 380	16 504	3 423	16 682	1,27 %
		Larmor-Baden	1 049	1 051	1 059		1 059		0,00 %
		Le Bono	1 588	1 638	1 659		1 665		0,36 %
		Plougoumelen	1 300	1 349	1 413		1 478		4,60 %
		Ploeren	3 508	3 613	3 637		3 649		0,33 %
		Arradon	3 485	3 603	3 666		3 710		1,20 %
		Ile-aux-Moines	1 066	1 078	1 090		1 092		0,18 %
		Ile-d'Arz	585	595	600		606		1,00 %
Ouest	Ex-SIAEP Grand- Champ	Grand-Champ	2 614	2 637	2 689	8 774	2 762	8 960	2,71 %
		Brandivy	605	628	658		672		2,13 %
		Plescop	3 451	3 510	3 681		3 745		1,74 %
		Locmaria-Grand-Champ	772	797	805		823		2,24 %
		Locqueltas	883	905	941		958		1,81 %
Est	Ex-SIAEP Elven	Elven	3 022	3 115	3 170	7 241	3 251	7 384	2,56 %
		Saint-Nolff	1 827	1 864	1 910		1 929		0,99 %
		Trédion	636	656	670		672		0,30 %
		Monterblanc	1 435	1 470	1 491		1 532		2,75 %
Centre	Ex-SIAEP St- Avé Meucon	Saint-Avé	5 889	6 019	6 168	7 239	6 206	7 283	0,62 %
		Meucon	1 050	1 057	1 071		1 077		0,56 %
TOTAL GMVa + Lauzach, Berric, La Vraie-Croix			119 655	122 308	124 604	124 604			
TOTAL GMVa			117 379	119 972	122 237	122 237	123 736	123 736	1,23 %

C.2.3. Performance du réseau de distribution

Le tableau ci-dessous présente le détail des volumes consommés comptabilisés aux abonnés du territoire :

VP. 232 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES						
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2023	2023 / 2022
Centre	Vannes	2 921 489 m3	2 993 504 m3	3 075 975 m3	2 946 472 m3	-4,2%
Centre	Séné	402 980 m3	427 744 m3	431 552 m3	413 354 m3	-4,2%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	629 948 m3	642 691 m3	633 659 m3	608 458 m3	-4,0%
Ouest	Colpo	83 257 m3	86 637 m3	88 769 m3	89 569 m3	0,9%
Ouest	Plaudren	70 671 m3	66 859 m3	68 170 m3	74 079 m3	8,7%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	661 661 m3	701 620 m3	724 147 m3	684 273 m3	-5,5%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	1 155 429 m3	1 197 502 m3	1 205 107 m3	1 173 042 m3	-2,7%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	2 542 988 m3	2 770 954 m3	2 742 297 m3	2 332 332 m3	-14,9%
Est	Ex-SIAEP Elven	691 464 m3	732 288 m3	751 796 m3	746 206 m3	-0,7%
TOTAL		9 159 887 m3	9 619 799 m3	9 721 472 m3	9 067 785 m3	-6,7%

Le tableau ci-dessous présente le rendement du réseau de distribution du territoire de GMVA :

RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675						
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2023	2023 / 2022
Centre	Vannes	89,44%	93,84%	97,71%	93,71%	-4%
Centre	Séné	84,56%	94,78%	97,93%	95,48%	-2%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	93,82%	96,02%	96,79%	95,59%	-1%
Ouest	Colpo	84,61%	89,71%	85,15%	89,28%	5%
Ouest	Plaudren	81,44%	89,71%	78,16%	80,97%	4%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	89,06%	92,75%	91,90%	91,93%	0%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	84,93%	88,15%	90,49%	90,16%	0%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	92,08%	95,30%	96,07%	96,76%	1%
Est	Ex-SIAEP Elven	93,47%	91,19%	90,31%	96,76%	7%
TOTAL		87,58%	91,99%	94,30%	94,05%	0%

Le rendement du réseau de distribution est stabilisé à un haut niveau de performance.

Le tableau ci-dessous présente le détail des indices linéaires de consommation sur le réseau de distribution du territoire de GMVA :

VP.224 Indice linéaire de consommation (m³/km/j)					
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2023
Centre	Vannes	32,78	37,82	34,93	35,88
Centre	Séné	10,64	11,46	11,58	11,11
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	18,11	18,64	17,82	18,07
Ouest	Colpo	4,32	4,58	4,65	4,61
Ouest	Plaudren	2,47	2,42	2,36	2,62
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	7,21	7,86	7,95	7,48
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	7,43	7,31	7,75	7,60
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	8,80	9,19	9,50	11,28
Est	Ex-SIAEP Elven	5,92	6,21	6,57	11,28
TOTAL		10,11	10,85	10,46	10,16

L'indice linéaire de consommation à l'échelle de la collectivité est calculé en additionnant l'ensemble du volume consommé autorisé et le volume exporté à l'extérieur de la collectivité ramené au linéaire total du réseau.

Le tableau ci-dessous présente le détail des indices linéaires de pertes sur le réseau de distribution du territoire de GMVA :

P106.3 Indice linéaire de perte (m³/km/j)						
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2023	2023 / 2022
Centre	Vannes	3,87	2,48	0,82	2,41	193%
Centre	Séné	1,94	0,64	0,29	0,63	115%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	1,19	0,77	0,59	0,83	41%
Ouest	Colpo	0,79	0,80	0,81	0,55	-32%
Ouest	Plaudren	0,58	0,80	0,66	0,61	-7%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	0,89	0,61	0,70	0,66	-6%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	1,27	0,98	0,76	0,73	-4%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	0,76	0,45	0,39	0,38	-2%
Est	Ex-SIAEP Elven	0,41	0,61	0,69	0,38	-45%
TOTAL		1,43	0,94	0,63	0,72	14%

L'indice linéaire de perte à l'échelle de la collectivité est calculé en additionnant l'ensemble du volume perdu à l'échelle de la collectivité, ramené au linéaire total du réseau.

Selon la grille d'analyse de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'indice linéaire de perte de l'ensemble des secteurs de GMVA peut être qualifié de bon.

Classification des réseaux	TYPE DE DESSERTE			
	Secteur rural ILC < 10 m³/j/km	Semi rural 10 < ILC < 35 m³/j/km	Urbain 35 < ILC < 55 m³/j/km	Hyper-Urbain ILC > 55 m³/j/km
Bon	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9	< 13
Acceptable	ILP < 2,5	< 6,5	ILP < 13	< 20
Médiocre	2,5 < ILP < 4,5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19	20 < ILP < 25
Mauvais	ILP > 4,5	ILP > 10	ILP > 19	ILP > 25

ILC : Indice Linéaire de Consommation

C.3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le tableau suivant présente la synthèse des opérations de suivi de la qualité de l'eau opérées sur le réseau de :

C.3. Suivi de la qualité de l'eau						
Secteur	Indicateur suivi	Type	2020	2021	2022	2023
Tous secteurs	Nombre de prélèvements réalisés sur l'année		418	469	488	298
Tous secteurs	Nombre de prélèvements non-conformes	Microbiologiques	2	1	0	1
Tous secteurs	Conformité vis-à-vis des paramètres (P 101.1)		99,52%	99,79%	100,00%	99,66%
Tous secteurs	Nombre de prélèvements réalisés sur l'année		420	469	507	382
Tous secteurs	Nombre de prélèvements non-conformes	Physico-chimiques	0	1	10	1
Tous secteurs	Conformité vis-à-vis des paramètres (P 101.2)		100,00%	99,79%	98,03%	99,74%

La qualité de l'eau produite et distribuée se maintient comme les années précédentes à un excellent niveau de qualité.

C.4. ETUDES ET TRAVAUX LIES A L'EAU POTABLE

C.4.1. Etudes menées en 2023

Les principales études menées concernant la compétence Eau Potable sont les suivantes :

- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du projet « Ressources, Production, transport » à l'échelle de l'agglomération
- ✓ Finalisation de l'étude de danger du Barrage de Trégat (commune de Theix Noyalo) qui permet d'alimenter l'usine de production d'eau potable du Marais à Tréffléan
- ✓ Etude de régularisation administrative de l'autorisation de prélèvement de l'étang de Noyalo
- ✓ Audit sur la cyber sécurité du système d'informatique industrielle des unités de production de la régie communautaire (Eau Potable et Assainissement)

D. RELATION A L'USAGER

Les indicateurs suivants, suivis à l'échelle du territoire, sont utilisés pour restituer l'activité du service auprès des usagers :

D.2. Activité abonnés et satisfaction des usagers					
Secteur	Indicateur suivi	2020	2021	2022	2023
Tous secteurs	P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000)	1,27	0,55	0,34	0,47

E. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

E.1. ORGANISATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE

L'organisation comptable et budgétaire du service de l'eau potable est à mettre en relation avec les modes de gestion du service existants sur le territoire.

Ainsi, il existe en 2023 deux modes de gestion sur le territoire :

- ✓ **La régie** est le mode de gestion existant sur le périmètre de la ville de Vannes, des communes de Séné, ainsi que des ex-SIAEP de Grand-Champ, de Rhuys, d'Elven et de Saint-Avé Meucon ;
- ✓ **La Délégation de Service Public (DSP)** est le mode de gestion existant sur le périmètre des ex-SIAEP de Vannes Ouest ainsi que sur les communes de Colpo et de Plaudren

L'existence de deux modes de gestion du service différents (régie et DSP) a entraîné le maintien en 2023 de deux budgets distincts sur le territoire de GMVA, chaque budget regroupant les activités relatives aux périmètres énoncés ci-dessus.

E.2. FACTURATION DU SERVICE

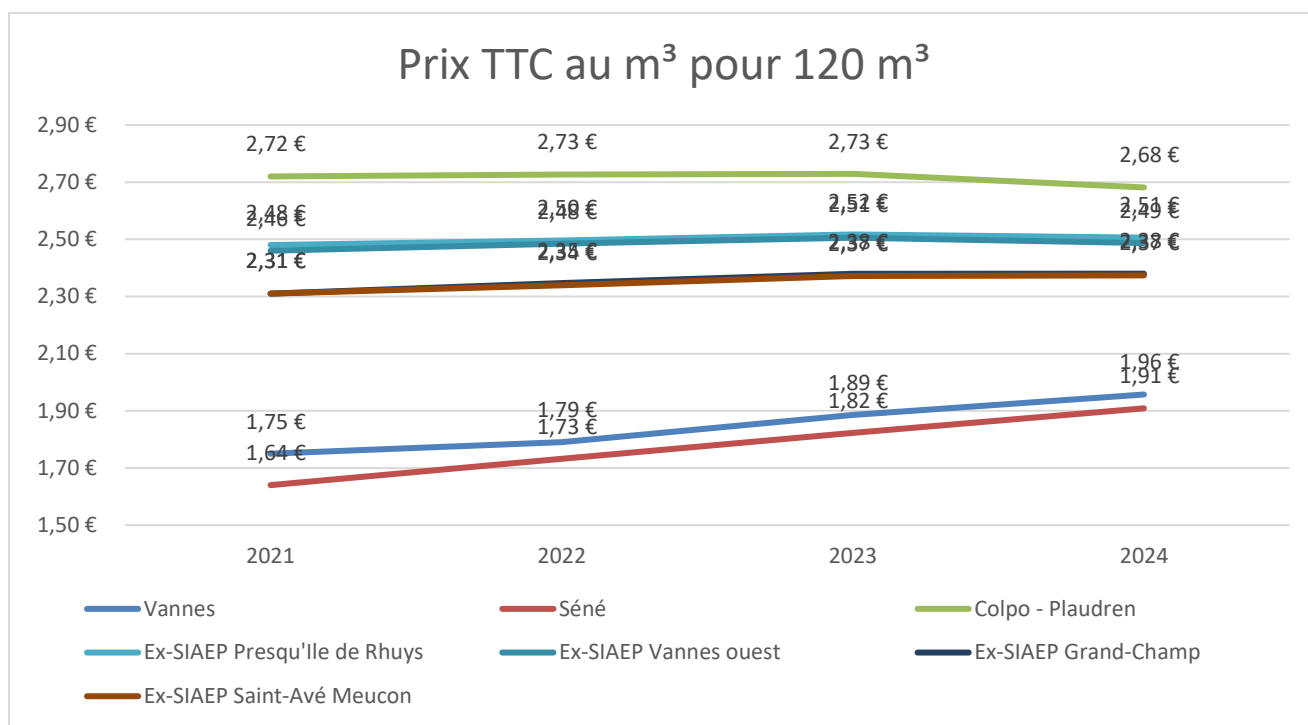
E.2.1. Tarifs de l'eau potable

Les tarifs de l'eau potable comportent plusieurs composantes, en fonction de la zone d'exploitation étudiée :

- ✓ **La part Collectivité** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les investissements et le suivi de l'exploitation du service ;
Lorsque le service est exploité en régie, la part collectivité permet également de financer les dépenses d'exploitation du service ;
- ✓ **La part Délégataire** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de rémunérer l'exploitant privé du réseau ;
Cette part relative à la tarification existe lorsque le service est exploité via un contrat de Délégation de service. Les recettes du service sont alors collectées par le Délégataire, qui reverse ensuite la part « Collectivité » à GMVA.
- ✓ **Des redevances et taxes :**
La Redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, s'élève à 0,30€/m³ au 1er janvier 2024 ;
La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'élève à 5,5% pour les services d'eau potable.

Les tarifs du service d'eau potable sur le périmètre de GMVA sont les suivants :

Secteur de distribution	Commune	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³				
		2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Vannes	Vannes	1,75 €	1,79 €	1,89 €	1,96 €	3,78 %
Séné	Séné	1,64 €	1,73 €	1,82 €	1,91 €	4,73 %
Colpo - Plaudren	Colpo	2,72 €	2,73 €	2,73 €	2,68 €	-1,74 %
Plaudren	Plaudren	2,72 €	2,73 €	2,73 €	2,68 €	-1,74 %
Ex-SIAEP Presqu'Ile de Rhuys	Arzon	2,48 €	2,50 €	2,52 €	2,51 €	-0,42 %
	Saint-Gildas de Rhuys					
	Sarzeau					
	Saint-Armel					
	Le Tour du Parc					
	Le Hézo					
	Surzur					
	Theix-Noyalo					
	La Trinité Surzur					
	Treffléan					
Ex-SIAEP Elven	Sulniac					
	Elven	2,10 €	2,15 €	2,20 €	2,23 €	1,04 %
	Saint-Nolff					
	Trédion					
	Monterblanc					
Ex-SIAEP Vannes ouest	Baden	2,46 €	2,48 €	2,51 €	2,49 €	-0,74 %
	Larmor-Baden					
	Le Bono					
	Plougoumelen					
	Ploeren					
	Arradon					
	Ile-aux-Moines					
	Ile-d'Arz					
Ex-SIAEP Grand-Champ	Grand-Champ	2,31 €	2,35 €	2,38 €	2,38 €	0,00 %
	Brandivy					
	Plescop					
	Locmaria-Grand-Champ					
	Locqueltas					
Ex-SIAEP Saint-Avé Meucon	Saint-Avé	2,31 €	2,34 €	2,37 €	2,37 €	0,00 %
	Meucon					



E.2.2. Suivi de la facturation

En l'absence de données fournies par le service de Gestion Comptable de Vannes (Trésor Public), il est impossible d'indiquer le taux de factures impayées pour 2023. Ce chiffre serait de plus difficilement interprétable car le processus de paiement ne dispose que 3 ans d'arriérés. Toutefois, un travail de mise en commun des informations a débuté fin 2022 afin de pouvoir disposer des données à l'horizon 2025, soit avec un recul de 5 ans sur la compétence.

E.3. SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des comptes administratifs de 2020 à 2023 (budget régie et budget DSP) :

Exercice	Extinction dette (Budgets DSP et Régie)								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	21 892 041,32 €	13 683 582,16 €	8 208 459,16 €	25 585 955,00 €	17 105 167,94 €	10 053 248,30 €	0,00 €	0,00 €	3,12
2021	17 661 205,52 €	12 715 059,62 €	8 099 798,11 €	22 764 393,72 €	16 874 122,95 €	7 404 110,90 €	0,00 €	0,00 €	2,81
2022	21 255 712,40 €	10 529 557,35 €	10 726 155,05 €	20 046 414,81 €	21 079 778,92 €	5 636 517,59 €	0,00 €	0,00 €	1,87
2023	25 895 414,99 €	12 295 698,89 €	13 599 716,10 €	17 520 017,53 €	18 803 708,85 €	9 389 829,94 €	0,00 €	0,00 €	1,29

F. PERSPECTIVES POUR 2024

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des dossiers structurants lancés en 2023.

- ✓ Le nouveau règlement de service unifié à l'échelle du territoire sera appliqué
- ✓ Le cahier des charges pour le passage e régie du territoire Ouest de l'agglomération sera lancé pour la distribution d'eau potable (ex SIAEP Rhuys et ex SIAEP Elven)
- ✓ Dans la cadre du projet « ressources/Production/transport en eau potable » , choix d'un scénario visant à structure la compétence à horizon 20250
- ✓ Finalisation de la réhabilitation de réservoirs situés sur la commune de Vannes : réservoirs du Pargo et de Lesvellec
- ✓ Sécurisation du réseau d'informatique industrielle.

G. ANNEXES

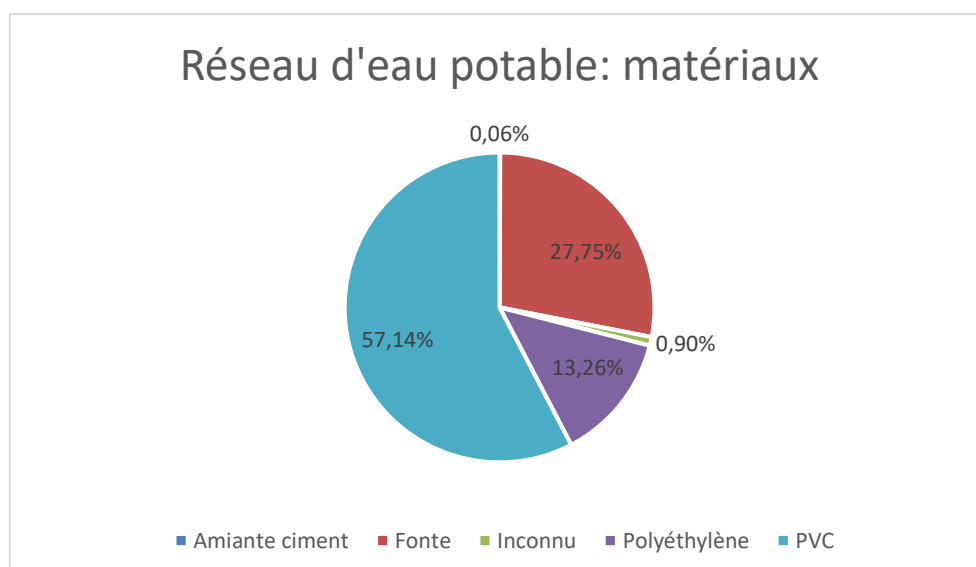
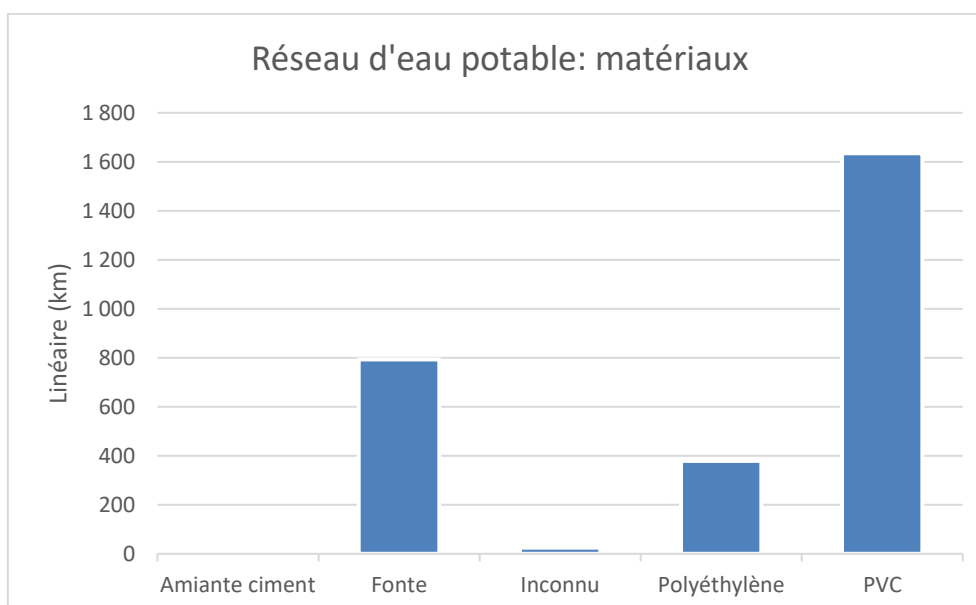
G.1. NOTE DE SYNTHESE - QUALITE - ARS

G.2. NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES - AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

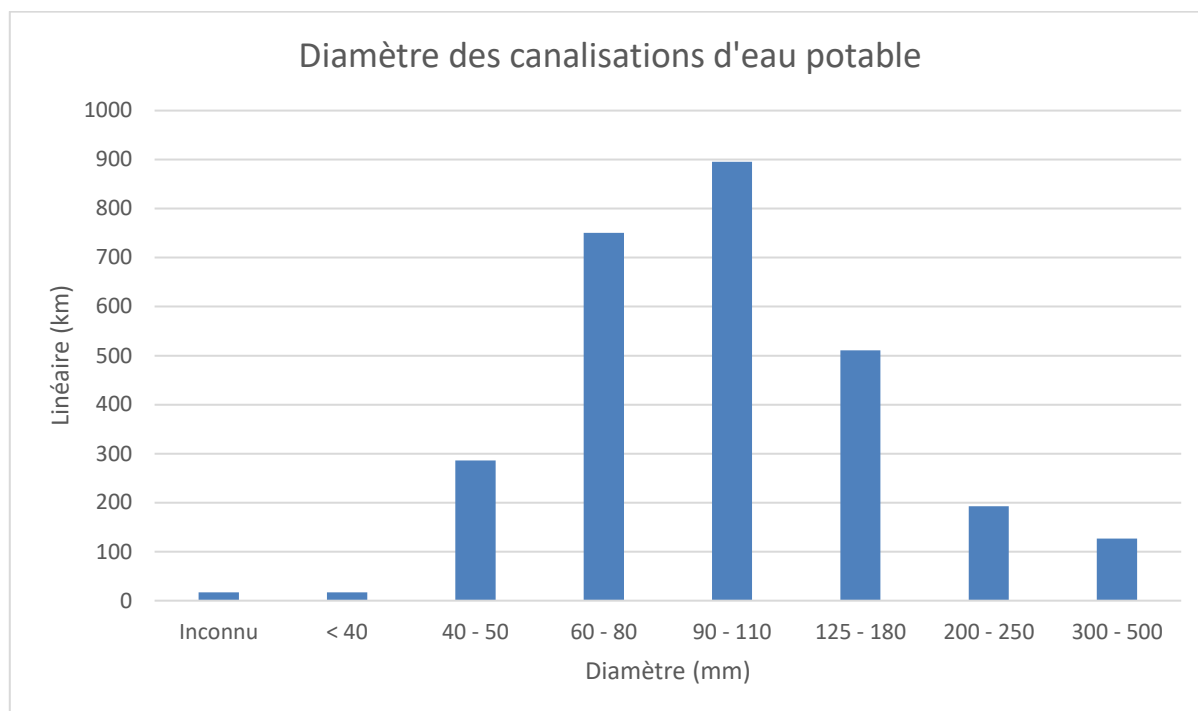
G.3. RPQS PRODUCTION-TRANSPORT D'EAU DU MORBIHAN

G.4. PATRIMOINE

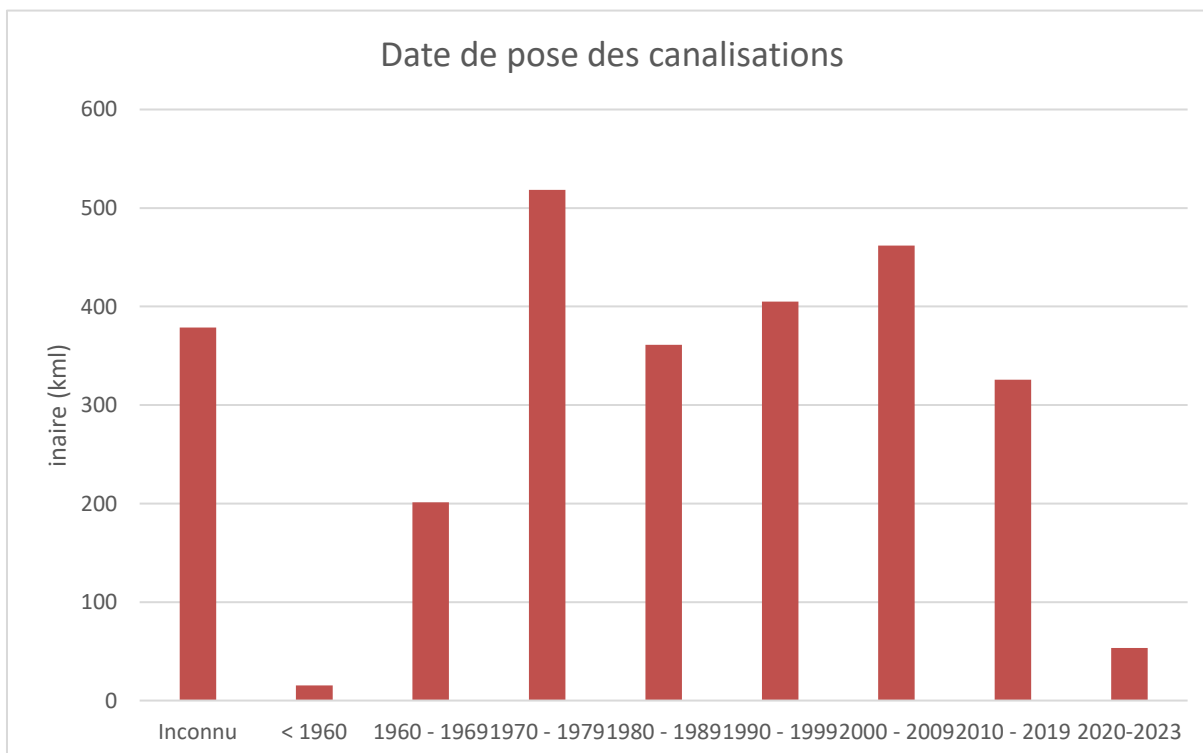
G.4.1. Par matériau



G.4.2. Par diamètre



G.4.3. Par date de pose



G.5. METHODE DE CALCUL - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

La méthode de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est la suivante :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- ✓ 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
- ✓ 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année
Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- ✓ 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
- ✓ De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :
 - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire
 - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires
 - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires
 - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires
 - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
- ✓ De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point
- Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- ✓ 10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- ✓ 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution
Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée
- ✓ 10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- ✓ 10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- ✓ 10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- ✓ 10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- ✓ 10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- ✓ 5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux